

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq Octobre, à vingt heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Octobre 2018.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 3.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, MM. POINTEAU Jean-Luc et CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François, CODET Stéphane et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane et ORDRONNEAU Séverine, MM. PAITIER Christophe, PELÉ Martin, PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSÉES : Mme DUBOURG Yolande (*pouvoir à M. Jacky FLIPPOT*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme Christiane LE BOUEDEC*) et Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme Rita SCHLADT*).

ABSENT : M. MORMANN Cédric.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Nathalie GUIHOT et Marie-France GUIHO.

OBJET :	Décision Modificative n°1 – Budget Principal.
----------------	--

N° 2018 / 10 / 22

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, suite,

- *La consultation concernant l'aménagement de la mairie va être lancée, au vu de la phase APS, il convient d'ajuster les crédits afin de pouvoir signer le marché. Par ailleurs, la subvention DETR concernant le projet étant notifiée, celle-ci peut être inscrite budgétairement,*
- *A l'issue de la consultation sur les travaux au château, il convient d'ajuster les crédits. Pour information, le projet peut être financé à hauteur de 80 %, mais les notifications de subventions n'ont pas été réceptionnées à ce jour,*
- *Au vu de l'avancement du projet d'aménagement urbain, les crédits budgétaires inscrits ne seront pas totalement consommés. Il convient d'ajuster les crédits à la baisse,*
- *Suite aux premiers résultats de la consultation sur la vidéo protection, il convient d'ajuster les crédits budgétaires à la hausse*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif adopté,

Vu l'avis de la Commission Finances – Ressources Humaines – Intercommunalité – Économie du 10 octobre 2018,

.../...

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la décision modificative n°1 portant sur les virements de crédits décrits ci-après :

Compte	Libellé	Modification	Budget avant	Budget après
21311	Hôtel de ville	53 000,00	81 620,00	134 620,00
2313-13	Travaux au château	50 000,00	479 128,64	529 128,64
2315-118	Aménagement urbain	- 200 490,00	500 000,00	299 510,00
2315-121	Vidéo protection	123 000,00	100 000,00	223 000,00
Dépenses	-	25 510,00	-	-
1341	DETR	25 510,00	24 500,00	50 010,00
Recettes		25 510,00	-	-

Vote : 22 pour – 6 abstentions.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 30 Octobre 2018,

Le Maire

